



MODALITES GENERALES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C) ET REGLEMENT DES ETUDES ANNEE 2026-2027

UFR ou Institut : Pharmacie

Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

Troisième cycle : DES longs & DES courts

Date d'avis du conseil de gestion : 30/03/2026

Date de décision de la CFVU : 18/06/2026



1 DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

1.1 Règles de progression

Dans le cadre des études de pharmacie, la règle de progression ne s'applique pas en DFGSP. L'étudiant n'est pas autorisé à progresser automatiquement en année DFGSP3 s'il lui manque un semestre en DFGSP2.

Le jury est souverain et prend les décisions qui lui incombent en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat lors des examens et contrôles continus. Le jury est compétent pour harmoniser les notes proposées par les correcteurs. De même, une péréquation est toujours possible lorsque qu'il existe une différence substantielle de notation. Le jury peut octroyer des points supplémentaires au niveau d'une UE ou d'un semestre ou de l'année, soit pour attribuer un résultat positif (Admis) soit pour attribuer une mention.

1.2 Redoublement

En accord avec l'article 9bis de l'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques et à compter de l'année universitaire 2018/2019, aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

1.3 Obtention du diplôme

Le diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques est obtenu lorsque les 3 années qui le composent, les stages obligatoires (stage d'initiation et stage d'application) et la formation aux gestes et soins d'urgence AFGSU) niveau 1 sont validés.

1.3.1 Validation de la formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1

Les modalités de validation sont axées notamment sur une présence obligatoire à toutes les séances, sur la réalisation de gestes techniques au cours de toutes les séances pratiques et sur l'approbation d'un comportement adapté lors d'une mise en situation d'urgence vitale sans matériel. Ces modalités de validation relèvent du CESU (Centre d'Enseignement aux Soins d'urgence).

1.3.2 Validation du stage d'initiation

Le stage d'initiation de 4 semaines est obligatoirement effectué dans une officine dont le titulaire ou un pharmacien adjoint par délégation du titulaire est agréé par décision du directeur général de l'agence régionale de santé après avis de la commission pharmaceutique officinale entre la première année (PASS ou LAS) et le DFGSP2. La validation est prononcée





lorsque l'étudiant a satisfait à un examen organisé à l'issue du stage de quatre semaines. Le jury est composé de deux membres :

- un professeur ou un maître de conférences
- un pharmacien maître de stage.

L'examen est constitué de deux épreuves :

- épreuve de posologie (notée sur 5 points)
- épreuve orale (notée sur 30 points)
- complétées par une appréciation du Maître de stage (notée sur 5 points).

La validation du stage est acquise aux candidats ayant obtenu la moyenne générale à l'ensemble des épreuves. Les étudiants ajournés à l'examen de validation de stage refont 4 semaines de stage pendant les périodes de vacances universitaires de l'année suivante et doivent ensuite se représenter à l'examen.

L'absence de réalisation des 4 semaines et de validation du stage d'initiation entraîne l'impossibilité de s'inscrire en DFGSP3.

1.3.3 Validation du stage d'application

Ce stage obligatoire d'application d'une semaine effectué au deuxième semestre du DFGSP3 peut se faire en officine ou à l'hôpital (sous réserve de convention et de disponibilité d'accueil). Il est validé par la note attribuée au compte-rendu de stage rédigé par l'étudiant sur son travail comptant pour 25% de la note de l'UE ou de l'EC « enseignements coordonnés ». Tout étudiant qui redouble le DFGSP3 et n'ayant pas validé l'enseignement coordonné du 2^{ème} semestre doit refaire le stage d'application du ou des enseignements coordonnés concernés.

1.3.4 Cas particulier des stages d'initiation à la recherche

Les étudiants peuvent effectuer un stage d'initiation à la recherche, sous la responsabilité d'un enseignant chercheur ou d'un chercheur dans une équipe de recherche contractualisée.

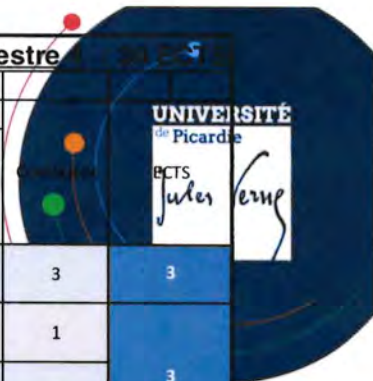
Le stage d'initiation à la recherche peut être utilisé pour valider une UE optionnelle ou pour valider le stage requis en Master 1 « Biologie-Santé ».

DFGSP2 Responsable : Mr Mickaël NAASSILA

Intitulé UE	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance				
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
UE 1 - Gestes de bases et Sciences Physico-chimiques	Apprentissage des techniques et gestes de base	8		21	Obligatoire	CCI		100% TP	Autre			2	9
	Sciences physico-chimique appliquées	8	10,5		Obligatoire	CCI		CC 100%	autre			2	
	Contrôle qualités des principes actifs 1 (Bases physico-chimiques)	17	18	18	Obligatoire	CCI		CC Ecrit 70% + CC TP 30%	autre			5	
UE 2 - Anglais- Mycologie	Anglais		15		Obligatoire	ET Ecrit	1h00	CT 100%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	1	3
	Mycologie et phycologie pharmaceutiques	11	12		Obligatoire	CCI		CC Ecrit 75% + CC ED 25%	Autre			2	
UE 3 - Physiologie humaine et Immunologie	Physiologie humaine	18	7,5	9	Obligatoire	ET Ecrit	1h30	Ecrit 80% + TP 20%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral 80% +TP 20%		4	6
	Immunologie	22	6		Obligatoire	CCI		CC Ecrit 100%	Autre			2	
UE 4 - Bases pathogènes infectieux		24	6	6	Obligatoire	CCI		CC écrit 100%	Autre			3	3
UE 5 - Pharmacotechnie		18	4,5	9	Obligatoire	ET Ecrit	1h00	Ecrit CT 70% + TP (CC) 30%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral 70%/TP 30%	3	3
UE 6 - Pharmacologie et organisation et gestion des systèmes de santé	Pharmacologie des récepteurs	10	3	3	Obligatoire	ET Ecrit	1h00	Ecrit 80% + TP 20%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 80% + TP 20%	2	3
	Organisation et gestion des systèmes de santé	16			Obligatoire	ET Ecrit	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	1	
Option 1 - Phytologie appliquée à la santé		12	3	15	Optionnelle	CC et ET	1h00	Ecrit 40% + CC 60%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral 40% + CC 60%	3	3
Option 2 - Régulations géniques		25	5		Optionnelle	ET	1h00	Ecrit 60% + Oral 40%	rattrapage	Oral	100%	3	3
Option 3 - Initiation à la pratique officinale		14	16		Optionnelle	CC		Ecrit 100%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral 100%	3	3
Option 4 - Initiation à la recherche		15	15		Optionnelle	CC		Projet de groupe (50%) + production personnelle (50%)	??	??	??	3	3



DFGSP2		Responsable : Mr Mickaël NAASSILA									Semestre 4 - 2025-26		
Intitulé UE	Eléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance				
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
UE1 - Biophysique		22	12		Obligatoire	CC et ET	1h30	Ecrit 70% + CC 30%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 70% + CC 30%	3	3
UE2 - Anglais-info pharma	Anglais		15		Obligatoire	ET	1h	Ecrit 100%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	1	3
	Connaissance et exploitation des outils documentaires et informatiques (outils numériques pour la formation en pharmacie)	1	18		Obligatoire	CCI		CC 100%	autre			2	
UE3 - De la plante au médicament	Pharmacognosie (1)	4	3	3	Obligatoire	CC et ET	1h30	Ecrit 70% + CC TP 30%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 70% + CC TP 30%	1	3
	Botanique systématique et pharmaceutique	14	9		Obligatoire	CC et ET	1h00	Ecrit 75% + CC ED 25%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 75% + CC ED 25%	2	
UE 4 - Chimie analytique et organique	Chimie organique et hétérocyclique	24	15	15	Obligatoire	CC et ET	1h30	Ecrit 70% + CC TP 30%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 70% + CC TP 30%	5	9
	Contrôle qualité des principes actifs 2. (chimie analytique et sciences séparatives)	13	14	18	Obligatoire	ET Ecrit	1h00	Ecrit 60% + CC TP 40%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit ou oral 60% + CC TP 40%	4	
UE 5 -Physiologie		24	9		Obligatoire	ET Ecrit	1h30	Ecrit 75% + CC ED 25%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral 75% + CC ED 25%	3	3
UE 6 - Biochimie et biologie moléculaire	Biochimie	30	6	12	Obligatoire	CC et ET	1h30	Ecrit 50% + TP 25% + CC ED 25%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 50% + TP 25% + CC ED 25%	4	6
	Biologie moléculaire et pathologie	16	6		Obligatoire	CC et ET	1h30	Ecrit 75% + CC ED 25%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 75% + CC ED 25%	2	
Projet professionnel (POP)			10		Obligatoire	CC et ET		Participation aux conférences et enquêtes en ligne 30% + Mémoire 40% + Oral 30%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Participation aux conférences et enquêtes en ligne 30% + Mémoire 40% + Oral 30%	0	0
Option 1 - Pharmacochimie		30			Optionnelle	ET	2h00	Ecrit 100%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Option 2 - Neurosciences		24	6		Optionnelle	CC et ET	2h00	Ecrit 50% + CC 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit ou Oral 50% + CC 50%	3	3
Option 3 - Principaux composés inorganiques d'intérêt thérapeutiques		24	6		Optionnelle	CC		CC 100%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Option 4 - Forme pharmaceutique pour application locale		26		6	Optionnelle	CC et ET	2h00	Ecrit 80% + TP 20%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral 80% + TP 20%	3	3
Option 5 - Stage d'initiation à la recherche					Optionnelle	CC et ET		Note stage 50% + Note soutenance 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Note stage 50% Note soutenance 50%	3	3
Stage officine					Obligatoire	Oral		Validé				0	0



DFGSP3
Responsable : Mme Elodie LOHOU

Semestre 3 : OBJECTS

Intitulé UE	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	Cred
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
UE 1 - Pharmacologie		14	4,5	9	Obligatoire	ET Ecrit		ET Ecrit 60% CC TP 40%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 60% CC TP 40%	3	3
UE 2 - Pharmacognosie, contrôle qualité et biopharmacie	Pharmacognosie (2)	14	6	15	Obligatoire	CC et ET	1h30	Ecrit 60% + CC TP 40%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 60% + CC TP 40%	3	9
	Contrôle qualité des principes actifs(3) : méthodes instrumentales d'analyse	20	15		Obligatoire	ET Ecrit	1h30	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	4	
	Biopharmacie	12	3		Obligatoire	ET Ecrit	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	2	
UE 3 - Enseignements coordonnés et bases cliniques	Bases cliniques et paracliniques du diagnostic médical	12			Obligatoire	CC		100% CC	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	2	6
	Enseignements coordonnés : contraception, asthme et douleur	56			Obligatoire	ET écrit ou oral		100% ET	rattrapage	Oral	100%	4	
UE 4 - Infectiologie - Anglais	Infectiologie (1)	60			Obligatoire	CCI		100%CC	autre			5	6
	Anglais		15		Obligatoire	ET Ecrit		100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	1	
UE 5 - Pharmacotechnie et développement du médicament	Recherche et développement du médicament : aspect chimique et galénique	10		3	Obligatoire	ET Ecrit	45 mn	Ecrit 80% + CC TP 20%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 80% + TP 20%	1	3
	Pharmacotechnie	8	1,5	12	Obligatoire	ET Ecrit	45mn	Ecrit 50% + CC TP 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral 50% + TP 50%	2	
Option 1 - Conception, innovation thérapeutique		32			Optionnelle	CC et ET	1h	Mémoire 50% + Oral 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Mémoire 50% + Oral 50%	3	3
Option 2 - Informatique spécialisée			30		Optionnelle	CCI		100% CC	autre			3	3
Option 3 - Initiation à l'écologie fondamentale et ses applications aux plantes		18		12	Optionnelle	CC		100% CC	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Option 4 - Base de la préparation au concours de l'internat			30		Optionnelle	ET Ecrit	1h	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Option 5 - Stage d'initiation à la recherche						CC+ET		Note stage 50% + Note soutenance 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Note stage + 50% Note soutenance 50%	3	3
Gestes de 1ère urgence - Niveau I					Obligatoire	CC		Validé					

DFGSP3

Responsable : Mme Alexandra DASSONVILLE-KLIMPT

Intitulé UE	Eléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance				
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
UE 1 - Pharmacocinétique - Infectiologie	Pharmacocinétique	16	4		Obligatoire	ET Ecrit	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	2	6
	Infectiologie (2)		20	18	Obligatoire	CC+ET		CC 40% + Oral 60%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	CC 40% + Ecrit et/ou oral 60%	4	
UE 2 - Physiologie cardio-vasculaire		18	3	9	Obligatoire	CC+ET	1h30	Ecrit 75% + TP 25%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 75% + TP 25%	3	3
UE 3 - Chimie thérapeutique - Anglais	Chimie thérapeutique	26	10,5	18	Obligatoire	CC+ET	1h30	Ecrit 70% + TP (CC+examen) 30%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou oral 70% + TP 30%	5	6
	Anglais		15		Obligatoire	ET	1h	Ecrit 100%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	1	
UE 4 - Enseignements coordonnés - réglementaire	Enseignements coordonnés Stage d'application	50			Obligatoire	ET écrit ou oral	1h30	Ecrit ou oral 75% + mémoire 25%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	Ecrit ou oral 75% + mémoire 25%	4	6
	Réglementaire des produits de santé	18	3		Obligatoire	ET Ecrit	1h00	Ecrit 100%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	2	
UE 5 -Hématologie		22	12		Obligatoire	ET Ecrit	1h30	Ecrit 100%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	3	3
UE 6 - Santé publique - santé environnement	Système de santé et santé publique	21	9		Obligatoire	ET	1h30	Ecrit ou oral 100%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	2	3
	Santé environnement	12			Obligatoire	Distanciel UNES		Validé				1	
Option 1 - Conception, innovation thérapeutique		16	15		Optionnelle	CC et ET		Mémoire 50% + Oral 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Mémoire 50% + Oral 50%	3	3
Option 2 - Ingénierie Biomédicale-Biothérapies cellulaire, tissulaire et génique		20	10		Optionnelle	CC et ET	1h30	Ecrit 70% + Compte-rendu TD 30%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral 70% + Compte-rendu TD 30%	3	3
Option 3 - Toxicologie environnementale		28	6		Optionnelle	ET Ecrit	1h00	Ecrit 100%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Option 4 - Analyse chimique des produits de santé		6		24	Optionnelle	CC		CC 100%				3	3
Option 5 - Base de la préparation au concours de l'Internat			30		Optionnelle	ET	1h	CT sur tablette	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Option 6 - Stage d'initiation à la recherche						CC+ET		Note stage 50% + Note soutenance 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Note stage 50% + Note soutenance 50%	3	3
Projet professionnel			10		Obligatoire			Validé				0	0

UNIVERSITÉ de Picardie

Semestre 6 : 30 ECTS



DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

L'admission en première année du DFASP est de droit après validation du DFGSP. Le DFASP est structuré en 3 parcours :

- officine
- industrie-recherche
- pharmacie hospitalière - biologie médicale.

La validation du DFASP filière officine est obligatoire pour l'inscription en DES de Pharmacie Officinale et la validation du DFASP filière industrie-recherche est obligatoire pour l'inscription en DES de Pharmacie Industrielle et Recherche. La validation du DFASP filière internat n'est obtenue qu'après prise de poste suite aux résultats au concours de l'internat et ne permet pas l'inscription en DES de Pharmacie Officinale ou en DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

L'orientation des étudiants dans les filières est fonction du projet d'orientation professionnelle de l'étudiant validé par le jury du projet d'orientation professionnelle. Le jury du projet d'orientation professionnelle évalue les UE optionnelles choisies par l'étudiant au cours de son DFGSP et la cohérence de son projet professionnel au regard de son parcours et de ses résultats académiques. Le jury peut convoquer l'étudiant afin d'évaluer avec lui la pertinence de son projet en fonction de son parcours et de ses résultats. L'admission en filière industrie-recherche est par ailleurs conditionnée à un oral de motivation devant un jury constitué des responsables de la filière et d'industriels.

1.1 Passage du DFASP1 au DFASP2

L'étudiant devra avoir validé son DFASP1 pour pouvoir passer en DFASP2. La filière d'inscription de l'étudiant en DFASP2 est fonction des UE de pré-orientation professionnelle suivies par l'étudiant en DFASP1 et de l'avis du jury du projet d'orientation professionnelle. Pour les UE de pré-orientation professionnelle, la présence à tous les enseignements théoriques (CM, ED et TP) est obligatoire.

1.2 Dispositions spécifiques à la filière industrie

- L'inscription :

L'inscription en filière industrie est subordonnée à la validation antérieure et obligatoire de l'UE de pré-orientation professionnelle « Connaissance de l'Industrie Pharmaceutique » et d'une autre UE au choix parmi les UE à finalité Industrielle. Il est recommandé, notamment pour les étudiants souhaitant s'orienter vers les métiers de la recherche et du développement, de valider le MASTER 1 Biologie Santé. L'obtention de 21 ECTS par capitalisation d'UEs thématiques du MASTER 1 Biologie Santé permet de valider ce dernier par équivalence. La validation des 9 ECTS complémentaires (stage MASTER 1) s'effectuera en même temps que la validation du stage industriel du DFASP2 filière industrie.

L'inscription en filière industrie d'étudiants n'ayant pas validé l'UE « Connaissance de l'Industrie pharmaceutique » pourra être autorisée, à titre exceptionnel, après analyse du dossier universitaire, d'une lettre de motivation et d'un entretien préalable. Les étudiants retenus devront valider l'UE « Connaissance de l'Industrie pharmaceutique » pour pouvoir s'inscrire en sixième année industrie.





- Enseignements :

En parallèle avec le stage hospitalier, les étudiants sont invités à valider le master « Administration des Entreprises – Parcours management double compétence » qui leur donnera l'équivalence des UE de 5^{ème} année avec obligation d'obtenir une note de TOEIC supérieure ou égale à 750.

- Le contrôle des connaissances :

La validation des enseignements suivis en dehors de l'UFR s'effectue selon les règles définies par l'organisme dispensant l'enseignement.

1.3 Dispositions spécifiques à la filière internat

Les étudiants ont la possibilité, au cours de la 5^{ème} année de se présenter au concours de l'Internat en Pharmacie.

En cas d'admission à ce concours et seulement s'ils ont validé l'année hospitalo-universitaire, les candidats prennent leurs fonctions d'interne au cours de l'année universitaire suivante. Dans ce cas, l'étudiant n'effectue pas la 6^{ème} année des études pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent s'inscrire deux fois au concours de l'internat. Lorsque les étudiants ne sont pas classés après la deuxième tentative, ils ne pourront s'inscrire en DES de Pharmacie Officinale ou en DES de Pharmacie Industrielle et Recherche qu'après avoir validé le DFASP filière officine ou le DFASP filière industrie respectivement.

1.4 Redoublement

En accord avec l'article 14 de l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

1.5 Validation et note du DFASP

L'étudiant doit valider son DFASP1, son DFASP2 le certificat de synthèse pharmaceutique, les stages obligatoires (stage d'application, stages hospitaliers et, pour la filière industrie, stage industriel) et la formation geste et soins d'urgence de niveau 2 pour obtenir le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques.

1.5.1 Validation de la formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2

Les modalités de validation sont axées notamment sur une présence obligatoire à toutes les séances, sur la réalisation de gestes techniques au cours de toutes les séances pratiques et sur l'approbation d'un comportement adapté lors d'une mise en situation d'urgence vitale sans matériel. Ces modalités de validation relèvent du CESU (Centre d'Enseignement aux Soins d'urgence).

1.5.2 Validation du certificat de synthèse pharmaceutique

Des épreuves du certificat de synthèse pharmaceutique sont organisées en DFASP1 (une session initiale et une session de rattrapage). Cet examen porte sur les enseignements du



tronc commun du DFGSP et du DFASP1 tronc commun et est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. L'épreuve est sous forme d'un pré-examen de 15 minutes sur tablettes suivi d'un oral pour les étudiants ayant obtenu une note minimale de 6/20 lors du pré-examen. Le pré-examen sera constitué de QCM extraits d'une banque accessible aux étudiants.

La validation de ce certificat (avec la note minimale de 10/20) n'est pas obligatoire pour le passage en DFASP2, mais il est obligatoire de le valider en DFASP1 ou DFASP2 pour valider le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. La note finale du certificat de synthèse pharmaceutique est constituée pour 25% de la note obtenue aux QCM et pour 75% de la note obtenue à l'oral.

1.5.3 Validation des stages d'application

Ces stages obligatoires d'application d'une semaine par semestre peuvent se faire en officine ou à l'hôpital (sous réserve de convention et de disponibilité d'accueil).

Ils sont validés par la note attribuée au compte-rendu de stage rédigé par l'étudiant sur son travail comptant pour 25% de la note terminale de l'UE ou EC « enseignements coordonnés ». L'étudiant rédige un compte-rendu de stage pour chacun des stages du premier et second semestre. Tout étudiant qui redouble la 4ème année et n'ayant pas validé les enseignements coordonnés du 1er et/ou 2ème semestre doit refaire le ou les stages d'application du ou des enseignements coordonnés concernés.

1.5.4 Validation des stages hospitaliers

Avant sa prise de fonction dans un service hospitalier, l'étudiant doit valider la formation de préparation à la prise de fonction hospitalière. Cet enseignement obligatoire intervient en fin de deuxième semestre du DFASP1 et doit préparer l'étudiant à connaître :

- l'organisation administrative et médicale de l'établissement de santé,
- les étapes de prise en charge thérapeutique du patient de l'entrée à la sortie de l'hospitalisation : rôles et responsabilités des acteurs,
- le rôle des pharmaciens hospitaliers et des biologistes dans l'organisation des soins,
- l'organisation de la politique de santé,
- la gestion des risques en établissement de santé,
- le rôle des pharmaciens dans l'organisation hospitalière.

L'UE est validée si l'étudiant a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20. Toute note <10/20 ne pourra être compensée et entraînera l'impossibilité de valider l'année.

Les étudiants choisissent l'établissement hospitalier pour effectuer le stage de 5^{ème} AHU par rapport au classement. Ce dernier est réalisé en utilisant les résultats des DFGSP2, DFGSP3 et du premier semestre du DFASP1. La moyenne est calculée en utilisant les notes de l'année validante pour les DFGSP2 et DFGSP3 et les notes de première session pour le premier semestre du DFASP1. Pour ce premier semestre du DFASP1, en cas d'absence justifiée pour une UE ou un EC lors de la première session, cette UE ou cet EC sera neutralisée pour le calcul de la moyenne. En cas d'absence injustifiée à une UE ou un EC lors de la première session, la note de 0 sera utilisée pour le calcul de la moyenne pour cette UE ou cet EC.

Le stage hospitalier équivaut à 12 mois à mi-temps ou 6 mois à temps plein au cours des deux derniers semestres de formation exclusivement pour la filière industrie. La finalité et



L'organisation du stage hospitalier sont adaptées au cursus de l'étudiant en fonction de l'orientation professionnelle choisie. Un carnet de stage permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. L'acquisition des connaissances et des compétences correspondant aux objectifs pédagogiques des stages est transcrite sur leur carnet de stage par le référent de stage.

Pour les étudiants inscrits en filière internat, le premier trimestre de stage (octobre-décembre) est remplacé par un dernier trimestre d'été (juillet-septembre) en stage temps plein. Sur demande écrite auprès des responsables, il est possible de conserver 4 trimestres temps-partiel. Après les résultats du concours de l'internat, un report de ce stage temps plein sur le trimestre d'été (juillet-septembre) de l'année suivante peut être demandé. Il ne sera accordé qu'une seule fois au cours du cursus.

L'organisation des activités hospitalières est confiée, par les instances universitaires, après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche, à un enseignant coordonnateur exerçant de préférence des fonctions hospitalières. Il est désigné par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, sur avis du collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier.

La validation des stages est réalisée par le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier. Il se base sur l'évaluation du carnet de stage et si besoin avec des renseignements complémentaires des responsables de stages (contact écrit ou oral).

La validation des ECTS est également soumise à un mémoire écrit et à la présentation d'une observation clinique à l'oral. Pour valider les stages, il est nécessaire d'avoir 10/20 à l'ensemble des deux éléments constitutifs, et un minimum de 8/20 pour une épreuve isolée. Pour ces épreuves, deux sessions sont proposées : une première d'octobre à mai, et une deuxième en septembre pour ceux qui ne valident pas la première session. La non validation de ces épreuves peut engendrer la nécessité de réaliser un stage supplémentaire.

1.5.5 Validation des stages industriels

Le stage industriel doit se faire au sein d'une entreprise pharmaceutique ou dans un établissement d'enseignement supérieur en relation avec la pharmacie industrielle ou de sous-traitance pharmaceutique ou dans un autre établissement en lien avec le projet professionnel de l'étudiant après accord des responsables de la filière. Les étudiants se destinant plus particulièrement à la recherche peuvent effectuer leur stage industriel dans un laboratoire universitaire ou un laboratoire appartenant à un grand organisme de recherche publique. La validation du stage se fait par une évaluation du stage par le directeur de stage, la rédaction et la présentation d'un mémoire devant un jury constitué d'universitaires et d'éventuels membres extérieurs (industriels, représentant de l'IAE).

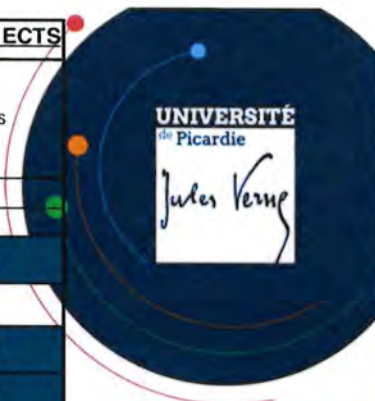


DFASP1					Responsable : Mr François MESNARD					Semestre 1 : 30 ECTS		
Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient et ECTS d'EC	ECTS
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
UE pré-orientation												
Pratique officinale	55			Optionnelle	ET	2h00	100% ET écrit	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6
Pharmacie hospitalière	50			Optionnelle	CC		100% CC	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6
Connaissance de l'industrie pharmaceutique	50	10		Optionnelle	ET + CC	2h00	50% CC écrit + 50% ET oral	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6
UE optionnelles												
Interaction homme environnement-santé	30			Optionnelle	CC + ET		20% CC + 80% mémoire	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Métabolites naturels d'intérêt pharmaceutique	10		20	Optionnelle	CC		100% CC	rattrapage	Oral	100%	3	3
Radiopharmacie	24	6		Optionnelle	CC et ET		Mémoire 50% + Oral 50%	rattrapage	Ecrit et/ou Oral	100%	3	3
Analyse critique de documents. Orientations Physiologie/Neurosciences et Immunologie/Infectiologie		30		Optionnelle	CC et ET	1h00	Ecrit 50% + ORAL CC 50%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral 50% + Oral CC 50%	3	3
Tronc commun												
Biochimie clinique	30	8	16	Obligatoire	ET + CC	1h30	50%ET écrit + 25% CC TD + 25% CC TP	rattrapage	Ecrit et/ou oral	50% écrit et/ou oral + 25% CC TD + 25% CC TP	6	6
Sémiologie	22			Obligatoire	ET	1h30	100% ET écrit	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Toxicologie	36		15	Obligatoire	ET + CC	1h30	75% ET écrit + 25% CC TP	rattrapage	Ecrit et/ou oral	75% écrit et/ou oral + 25% CCTP	3	3
Enseignements coordonnés	60			Obligatoire	ET EPOS et/ou écrit et/ou oral		75% ET écrit ou oral + 25% mémoire	rattrapage	EPOS et/ou écrit et/ou oral	75% écrit ou oral + 25% mémoire	3	3
Chimie thérapeutique	32	10,5	28	Obligatoire	ET + CC	1h30	70% ET écrit + TP (CC + ET) 30%	rattrapage	Ecrit et/ou oral	70% écrit et/ou oral + TP (CC + ET) 30%	6	6
Projet professionnel		10		Obligatoire	Validé							0



DFASP1		Responsable : Mr François MESNARD										Semestre 2 : 30 ECTS	
Intitulé UE	Eléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	ECTS
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
UE pré-orientation													
Pratique officinale		80			Optionnelle	ET + CC	2h00	25% ET écrit+ 25% CC + 50% oral	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6
Pharmacie hospitalière		80			Optionnelle	ET		100% ET écrit	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6
Connaissance de l'industrie pharmaceutique		76			Optionnelle	ET + CC	2h00	50% CC écrit + 50% ET oral	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6
UE optionnelles													
Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques (internat)			30		Optionnelle	CCI		100% CC	autre			3	3
Développement de nouveaux médicaments (industrie)		30			Optionnelle	CC	1h00	50% écrit + 50% oral	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Dispensation d'ordonnances (officine)		28			Optionnelle	ET écrit ou oral	1h00	100% ET écrit et/ou oral	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Esprit critique en santé - UE mutualisée avec médecine		9	16		Optionnelle	CC		100% CC	autre			3	3
Tronc commun													
e-Santé (Numérique en santé)		24			Obligatoire	CC		100% CC oral	rattrapage	Oral	100%	3	3
Anglais-Préparation à la prise de fonction hospitalière	Anglais			18	Obligatoire	ET + CC	1h30	70% ET Ecrit + 30% CC	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	1	3
	Prise de fonction hospitalière	32			Obligatoire	ET	1h00	100% ET écrit	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	
Pharmacognosie		24	18	18	Obligatoire	ET + CC		50% ET écrit + 25% CC ED + 25% CC TP	rattrapage	Ecrit et/ ou oral	50% écrit et/ou oral + 25% CC ED + 25% CC TP	6	6
Cancérologie, Addictologie et Prévention (enseignements)	Cancérologie	50			Obligatoire	ET EPOS et/ou écrit et/ou oral	1h00	75% ET écrit ou oral + 25% mémoire	rattrapage	EPOS et/ou écrit et/ou oral	75% écrit et/ou oral + 25% mémoire	3	3
	Addiction et Prévention						1h00						
	Stage d'initiation						Obligatoire		Validé				
Education thérapeutique		24			Obligatoire	ET	1h00	100% ET écrit ou oral	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Pharmacologie		20	6	9	Obligatoire	ET	1h00	80% ET écrit + 20% ET TP	rattrapage	Ecrit et/ou oral	80% écrit et/ou oral + 20% TP	3	3

DFASP2				Responsable : Mme Ophélie FLINIAUX							Semestre 3 : 15 ECTS	
Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	ECTS
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
Filière officine												
Dispenser des médicaments et autres produits de santé												
Dispensation des médicaments et autres produits de santé		52		Obligatoire	ET (Ecrit et/ou oral)	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	3
Accompagner le patient dans son parcours de soins												
Education thérapeutique	16			Obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	2
Conseil à l'officine 1	20			obligatoire	ET EPOS ou écrit ou oral	1h00	100% ET	rattrapage	EPOS ou écrit ou oral	100%	3	3
Psychologie-communication	14			Obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	2
Déployer des actions de prévention et santé publique												
Mycologie appliquée 1	10		3	Obligatoire	CCI		100% CC	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	2
Plantes comestibles et fruits toxiques d'automne	4	8		Obligatoire	CCI		100% CC	autre	Ecrit/herbier et/ou oral	100%	1	1
Informatique en santé	2	13		Obligatoire							2	2



DFASP2				Responsable : Mme Ophélie FLINIAUX				Semestre 4 : 15 ECTS				
Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	ECTS
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
Filière officine												
Accompagner le patient dans son												
Sémiologie-Pathologie médicales et aspects psychosociologie de la santé	12			obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	2
Conseil à l'officine 2	13			obligatoire	ET EPOS ou écrit ou oral	1h00	100% ET	rattrapage	ET EPOS ou écrit ou oral	100%	1	1
Suivi pharmaceutique et biologies des patients	22			obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	1	1
Exploiter et gérer une officine												
Droit pharmaceutique	16			obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	2
Informatique et Santé	10			obligatoire	CCI		100% CC	autre			1	1
Déployer des actions de												
Iatrogénèse et sa prévention	5	2		obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	1	1
Effets indésirables des médicaments et toxicologie	18			Obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	2
Reconnaitances des plantes	10		16	obligatoire	ET	2h	100% ET (80% reco., 20% cas clinique, points négatifs si absence de participation herbier)	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3
Tronc commun filières industrie,												
Enseignement de synthèse	10	12		obligatoire	ET	1/4h écrit, oral	100% ET (25% qcm + 75% oral)	rattrapage	Tablettes et oral	100% ET (25% qcm + 75% oral)	2	2



DFASP2

Responsable : Mme Ophélie FLINIAUX

Semestres 3- 4 : 30 ECTS

Intitulé UE	Eléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	ECTS
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC, CCI, ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
Filière officine													
Stage hospitalier	Observations thérapeutiques	2	68		obligatoire	ET	Oral	100% ET	rattrapage	oral	100% ET	1	25
	Mémoire de synthèse				obligatoire	ET	Mémoire	100% ET	rattrapage	mémoire	100% ET	1	
	Stage hospitalier				obligatoire	validé							
	AFGSU niveau 2 Simusanté												
	Service sanitaire	18	4		obligatoire	validé						1	5

DFASP2

Responsable : Mme Ophélie FLINIAUX

Semestres 3-4 : 30 ECTS

Intitulé UE	Eléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	ECTS
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
Filière industrie													
Anglais	Anglais	30			obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	1	1
UE extérieure	UE extérieure				obligatoire							6	19
Stage	Stage				obligatoire							3	8
Gestes de 1ère urgence - Niveau II	Gestes de 1ère urgence - Niveau II				obligatoire	validé							
TOEIC >750	TOEIC >750				obligatoire	validé							
Enseignement de synthèse	Enseignement de synthèse	10	12		obligatoire	ET	1/4h écrit, oral	100% ET (25% qcm + 75% oral)	rattrapage	Tablettes et oral	100% ET (25% qcm + 75% oral)	2	2
Stage hospitalier	Observations thérapeutiques	2	68		obligatoire	ET	Oral	100% ET	rattrapage	oral	100% ET	1	25
	Mémoire de synthèse				obligatoire	ET	Mémoire	100% ET	rattrapage	mémoire	100% ET	1	
	AFGSU niveau 2 Simusanté												
	Stage hospitalier				obligatoire	validé							
		Service sanitaire	18	4		obligatoire	validé						4

DFASP2												Responsable : Mme Ophélie FLINIAUX		Semestre 3		UNIVERSITÉ de Picardie	
Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coeff	ECTS					
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance							
Filière internat																	
Exercices d'application en sciences pharmaceutiques	40			Obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6					
Méthodes d'analyses d'échantillons biologiques	32			Obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	3	3					
Dossiers cliniques de pharmacologie	30			Obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	6	6					

DFASP2												Responsable : Mme Ophélie FLINIAUX		Semestre 4 : 15 ECTS	
Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	ECTS			
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance					
Filière internat															
Iatrogénèse et sa prévention	5	2		obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	1	1			
Sémiologie-Pathologie médicales et aspects psychosociologie de la santé	12			obligatoire	ET	1h00	100% ET	rattrapage	Ecrit et/ou oral	100%	2	2			
Classement au concours				obligatoire	CCI		100% CC				2	2			
Techniques instrumentales	10			obligatoire	CCI		100% CC	autre			2	2			
Lecture critique d'articles	16			obligatoire	ET		100% ET	rattrapage	Oral	100%	3	3			
Informatique et santé	12	13		obligatoire	CCI		100% CC	autre			3	3			
Enseignement de synthèse	10	12		obligatoire	ET	1/4h écrit, oral	100% ET (25% qcm + 75% oral)	rattrapage	Tablettes et oral	100% ET (25% qcm + 75% oral)	2	2			

DFASP2

Responsable : Mme Ophélie FLINIAUX

Semestres 3- 4 : 30 ECTS

Intitulé UE	Eléments constitutifs de l'UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient	ECTS
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance		
Filière internat													
Stage hospitalier	Observations thérapeutiques	2	68		obligatoire	ET	Oral	100% ET	rattrapage	oral	100% ET	1	25
	Mémoire de synthèse				obligatoire	ET	Mémoire	100% ET	rattrapage	mémoire	100% ET	1	
	Stage hospitalier				obligatoire	validé							
	AFGSU niveau 2 Simulant												
	Service sanitaire	18	4		obligatoire	validé						4	5

TROISIEME CYCLE LONG

Le troisième cycle long est un cycle long pour les étudiants qui ont été reçus au concours de l'internat. L'internat permet l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées (DES). L'étudiant a le choix de sa spécialisation, selon son rang au classement : biologie médicale ou pharmacie hospitalière.

1.1 DES Pharmacie Hospitalière

Le DES de Pharmacie Hospitalière (DESPH) est organisé d'après l'arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques et le Décret no 2019-1022 du 4 octobre 2019 portant modification du troisième cycle long des études pharmaceutiques. Le DES de pharmacie hospitalière comporte 3 options précoces et s'ouvre à 5 formations spécialisées transversales (FST). Il est organisé en 3 phases : phase socle, phase d'approfondissement et phase de consolidation.

Options précoces :

- Pharmacie Hospitalière générale (PHG) : elle repose sur les compétences socles du DES et d'un parcours dans des PUI.
- Développement et sécurisation des produits de santé (DSPS) : elle repose sur les compétences socles du DES et d'un parcours dans un établissement fabricant de produits de santé ou des organismes de santé.
- Radiopharmacie (RPH) : elle repose sur les compétences socles du DES et de la discipline de Radiopharmacie.

FST :

- FST Pharmacologie médicale/thérapeutique
- FST Hygiène-Prévention de l'infection, résistances
- FST Thérapie cellulaire, transfusion
- FST Bio-informatique médicale
- FST Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques.

Phase socle

Validation des 4 UEs de la phase et validation des trois stages obligatoires dans les trois domaines ainsi que du stage libre.

Les 4 UE organisées au cours de la phase socle sont :

- UE Dispositifs médicaux, stérilisation et hygiène hospitalière (ville coordonnant Amiens),
- UE Assurance qualité, gestion des risques et évaluation des pratiques professionnelles (ville coordonnant Caen),
- UE Technologies pharmaceutiques hospitalières et contrôles (ville coordonnant Lille),
- UE Pharmacie clinique et prise en charge thérapeutique du patient (ville coordonnant Rouen).

Les UE sont organisées simultanément chaque semestre afin de permettre à l'étudiant de suivre les enseignements correspondant au domaine d'agrément de son stage. Les UE sont organisées selon le modèle pédagogique suivant avec une approche inter-régionale :

- séminaire inter-régional introductif (séminaire 1) de 2 jours dans la ville coordonnant l'UE,



- enseignements en inter-séminaire organisés dans chaque subdivision sur le temps prévu des enseignements sous la supervision du coordonnateur,
- séminaire inter-régional final (séminaire 2) dans une ville de l'inter-région.



Les cours en séminaires sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée. Seuls un certificat médical ou une attestation validée par le responsable pédagogique de la matière concernée peuvent justifier une absence. Une absence injustifiée lors d'un séminaire ou un nombre d'absences injustifiées supérieur à 20 % du nombre de sessions d'enseignement inter-séminaire entraîne l'interdiction de se présenter aux épreuves de la session initiale de l'UE.

Chaque étudiant se verra confier un projet de semestre en lien avec le domaine d'agrément de son stage, son terrain de stage et l'UE suivie. La validation de l'UE reposera sur une épreuve écrite d'une heure (coefficient 1) dont la session initiale sera organisée au début du séminaire 2 et sur la présentation du projet de semestre (coefficient 1). L'assiduité et la participation active aux enseignements pourront fournir des points de jury.

Phase d'approfondissement

Durant la phase d'approfondissement, les internes en pharmacie doivent suivre des enseignements sous supervision, dispensés selon des objectifs pédagogiques et un programme de formation inscrits dans leur contrat de formation. Pour l'option RPH, ces enseignements s'effectuent selon un programme défini par le collège national des enseignants de la spécialité de pharmacie hospitalière, dont les objectifs pédagogiques et le contenu sont réévalués tous les cinq ans.

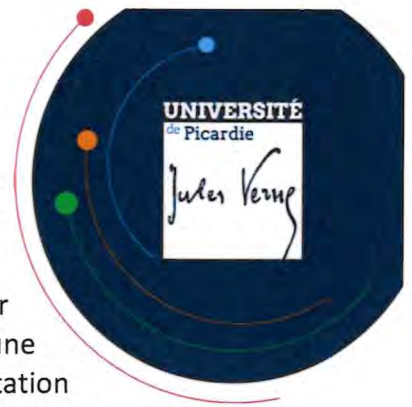
Ces enseignements théoriques et pratiques reposent sur le responsable de terrain de stage, dans le cadre d'une journée de formation sous supervision. Celle-ci peut prendre plusieurs formes : expertises de dossiers pharmaceutiques, mises en situation, études de cas ou revues de la littérature, habilitation. Des enseignements universitaires transversaux assurés par des enseignants nationaux, régionaux ou locaux, en présentiel ou à distance, ainsi que des vidéoconférences, peuvent venir compléter ce dispositif lorsqu'ils sont disponibles.

Le coordonnateur local s'assure que chaque enseignement suivi s'inscrit dans le projet pédagogique de l'interne, et l'ensemble de ces formations doit faire l'objet d'une traçabilité dans le portfolio. Il appartient à l'interne de compléter son portfolio en mentionnant les enseignements suivis.

Les UE de DES (UFR de Pharmacie) lorsqu'ils sont ouverts sont organisées selon le modèle pédagogique suivant :

- Pour l'UE Dispositifs médicaux, stérilisation et hygiène hospitalière. L'enseignement suit le programme national de formation via des séminaires pédagogiques suivis en distanciel. L'interne suit 10 séminaires de 3h sur 2 ans (soit 30h TD sur 2 ans). La validation repose sur l'assiduité aux enseignements, la validation des compétences par le maître de stage et la réalisation de visites sur sites.
- Pour l'UE Pharmacie clinique et prise en charge thérapeutique du patient. L'enseignement s'appuie sur les revues régionales ou locales (UFR) des interventions pharmaceutiques. L'interne suit l'ensemble des revues organisées. La validation repose sur l'assiduité aux enseignements, la présentation d'au moins un cas par an et la rédaction d'au moins une lettre de synthèse de la revue par an.

- Pour l'UE Technologies pharmaceutiques hospitalières et contrôles. L'enseignement s'appuie sur les revues de pharmacotechnie régionale ou locale (UFR). L'interne suit l'ensemble des revues organisées. La validation repose sur l'assiduité aux enseignements, la présentation d'au moins une formulation et de son procédé de fabrication par an et de la présentation de la lecture critique d'une publication de pharmacotechnie hospitalière par an.



L'interne peut également enrichir son parcours de formation en suivant des enseignements universitaires complémentaires en lien avec la spécialité, tels que des Diplômes Universitaires (DU), Diplômes Inter-Universitaires (DIU), DESU, DESIU, ou des masters. Ces formations, librement choisies en accord avec le coordonnateur local, doivent s'inscrire dans le projet pédagogique de l'interne et être tracées dans le portfolio.

La validation de la phase d'approfondissement nécessite la validation des enseignements suivis qui peut se faire sur la présence de l'étudiant, la validation des stages et la soutenance et obtention de la thèse pour le diplôme d'État de docteur en pharmacie. La non-obtention de la thèse pour le diplôme d'État de docteur en pharmacie impose le redoublement de l'interne avec inscription en année de thèse pour soutenance et validation de la thèse.

Phase de consolidation

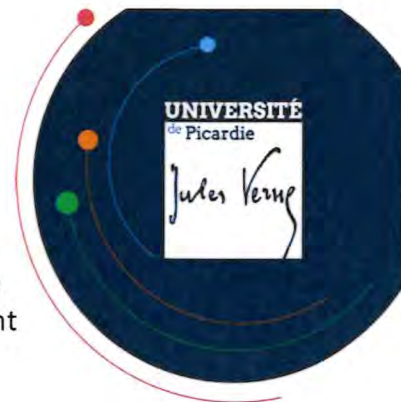
Durant la phase de consolidation, les internes en pharmacie doivent également suivre des enseignements sous supervision, dispensés selon des objectifs pédagogiques et un programme de formation inscrits dans leur contrat de formation. Pour l'option RPH, ces enseignements s'effectuent selon un programme défini par le collège national des enseignants de la spécialité de pharmacie hospitalière, dont les objectifs pédagogiques et le contenu sont réévalués tous les cinq ans.

Ces enseignements théoriques et pratiques reposent également sur le responsable de terrain de stage, dans le cadre d'une journée de formation sous supervision. Celle-ci peut prendre plusieurs formes : expertises de dossiers pharmaceutiques, mises en situation, études de cas ou revues de la littérature, habilitation. Des enseignements universitaires transversaux assurés par des enseignants nationaux, régionaux ou locaux, en présentiel ou à distance, ainsi que des vidéoconférences, peuvent venir compléter ce dispositif lorsqu'ils sont disponibles.

L'interne peut également enrichir son parcours de formation en suivant des enseignements universitaires complémentaires en lien avec la spécialité, tels que des Diplômes Universitaires (DU), Diplômes Inter-Universitaires (DIU), DESU, DESIU, ou des masters. Ces formations, librement choisies en accord avec le coordonnateur local, doivent s'inscrire dans le projet pédagogique de l'interne et être tracées dans le portfolio.

Dans le cadre de la validation de son diplôme d'études spécialisées, l'étudiant présente un mémoire devant un jury. Le mémoire consiste en l'élaboration par l'étudiant d'un article portant sur un travail dont le sujet est validé par le coordonnateur local.

Le travail de mémoire de DES traduit des compétences permettant la validation de la phase de consolidation. Il porte sur un travail de recherche pratique relevant de l'exercice de la pharmacie hospitalière. Si ce travail a été soumis pour publication dans une revue dans une revue nationale ou internationale et à comité de lecture, il peut servir de mémoire de DES sous la forme soumise à la revue. Le mémoire sera donc rédigé au format d'un l'article d'un



niveau suffisant pour une soumission dans une revue nationale ou internationale et à comité de lecture.

Le mémoire de DES et la thèse d'exercice peuvent porter sur un même domaine de recherche. Toutefois, les travaux ne peuvent être strictement identiques sur le fond comme sur la forme.

Diplôme DESPH

Le diplôme d'études spécialisées mentionne l'option précoce suivie et le cas échéant la formation spécialisée transversale suivie. Il est délivré aux étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ayant :

- validé l'ensemble de la formation hors stage et soutenu avec succès le mémoire avant la fin de la phase de consolidation,
- validé tous les stages prévus dans la maquette et en fonction de l'option précoce suivie,
- validé les trois phases de formation.

1.2 DES Biologie Médicale

Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine

- Organisation générale

Le DES Biologie Médicale (DESBM) s'adresse aux étudiants internes en médecine ou en pharmacie éligibles pour ce DES. C'est un diplôme unique organisé en un socle commun complété par 5 options précoces, définissant des parcours pour l'exercice de la biologie médicale (art. L. 6213-1 du CSP Code de la Santé Publique).

La durée totale du DESBM est de 8 semestres en 3 phases (4 semestres phase socle (S) + 2 semestres phase approfondissement (A) + 2 semestres phases consolidation(C). Il comprend 8 stages de 6 mois dont au moins 3 stages avec encadrement universitaire, et au moins 1 stage sans (hors CHU).

Sur les 2 phases (A) et (C), les options comportent 3 stages obligatoires dans les différentes disciplines qui les composent et un stage choisi suivant l'option et le projet professionnel en service clinique et/ou biologique. Sur l'ensemble, l'option Biologie Générale ne comportera pas plus de 2 stages dans la même discipline.

Intitulé des 5 options précoces (spécialités) du DES et principaux domaines (disciplines) :

- Biologie Générale : Biochimie-Biologie Moléculaire, Pharmacologie-Toxicologie, Hématologie, Immunologie, Bactériologie, Virologie, Hygiène hospitalière, Parasitologie, Mycologie (Bio G) ;
- Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie : Biochimie-Biologie Moléculaire, Génétique moléculaire et Cytogénétique, Pharmacologie et Toxicologie (BMMGP) ;
- Hématologie et Immunologie : Hématologie et Immunologie (H&I) ;
- Agents Infectieux : Bactériologie, Virologie, Hygiène hospitalière, Parasitologie, Mycologie (AI) ;
- Biologie de la Reproduction : Biologie de la reproduction (BdR).



L'étudiant peut candidater en début ou fin de phase d'approfondissement à une Formations Spécialisées Transversales (FST) d'un an suivant son option. Les intitulés des FST accessibles sont :

- Bio-informatique médicale
- Biologie de la reproduction- andrologie
- Génétique et médecine moléculaire bioclinique
- Hématologie bioclinique
- Hygiène - prévention de l'infection, résistances
- Nutrition appliquée
- Pharmacologie médicale / thérapeutique
- Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques
- Thérapie cellulaire - transfusion

- Phase socle

Durée : 4 semestres avec 2 demi-journées par semaine d'enseignement hors-stage avec 1/2 jour en supervision et 1/2 jour en autonomie (art. R. 6153-2 CSP)

Les enseignements sont organisés sous forme de :

- séminaires nationaux, interrégionaux ou régionaux,
- cours magistraux et de synthèse interrégionaux ou régionaux, e-learning, présentation de cas clinico-biologiques,
- synthèses techniques sous forme de présentation ou d'analyse d'articles ou de banques de données.

Modalités de l'évaluation des connaissances (conformément à l'art. 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 des DES) :

- validation de l'acquis de ces connaissances par les responsables locaux des disciplines concernées,
- autoévaluation validée par le responsable de la spécialité au sein du stage et inscrite dans le portfolio de l'étudiant.

Modalités de l'évaluation des compétences (S) :

- validation par les responsables de stage des actes requis dans la phase socle (niveau maîtrise),
- présentation de cas clinico-biologiques,
- synthèses techniques sous forme de présentation ou d'analyse d'articles et de banques de données.

Modalités de validation de la phase et du contrat de formation (art.13 &59 arr. 12 Avril 2017) :

- épreuve de mise en situation intégrant les aspects pré- et analytiques et la prise en charge clinico-biologique de cas,
- validation par la commission locale.



- Phase d'approfondissement

Durée : 2 semestres avec 2 demi-journées par semaine d'enseignement hors-stage avec 1/2 jour en supervision et 1/2 jour en autonomie (art. R. 6153-2 CSP).

Les enseignements sont organisés sous forme de :

- séminaires régionaux, interrégionaux ou nationaux
- cours magistraux par un enseignant et des synthèses par un étudiant, E-learning
- présentation de cas clinico-biologiques pendant les stages.

Les modalités de l'évaluation des connaissances de la phase d'approfondissement sont décrites dans l'article 59 de l'arrêté du 12 Av 2017 du 3ème cycle des études médicales :

- oral sur plusieurs cas cliniques des pathologies avec les aspects du diagnostic, du suivi, de prise en charge thérapeutique, d'arbres décisionnels intégrant les aspects cliniques et biologiques,
- examen écrit pour certaines options de spécialité.

Les modalités de l'évaluation des connaissances de la phase d'approfondissement sont décrites dans l'article 59 de l'arrêté du 12 Av 2017 du 3ème cycle des études médicales avec un oral sur plusieurs cas clinico-biologiques des pathologies en lien avec la spécialité.

N.B : L'entrée dans la dernière phase de Consolidation nécessite l'obtention de la Thèse d'Exercice. La non obtention de la thèse pour le diplôme d'État de docteur en pharmacie impose le redoublement de l'interne avec inscription en année de thèse pour soutenance et validation de la thèse.

- Phase de consolidation = un an de Dr Junior (thésé)

Durée : 2 semestres avec 2 demi-journées par semaine d'enseignement hors-stage avec 1/2 jour en supervision et 1/2 jour en autonomie (art. R. 6153-2 CSP).

Les enseignements sont organisés sous forme de :

- séminaires nationaux, interrégionaux ou régionaux
- cours magistraux et synthèses par un étudiant, e-learning, Présentation de cas clinico-biologiques.

Les modalités de l'évaluation des connaissances sont décrites dans l'article 59 de l'arrêté du 12 av 2017 du 3ème cycle des études médicales :

- oral sur plusieurs cas cliniques des pathologies dont l'étudiant a pu acquérir une expérience pratique au cours de ses stages. Ces cas clinico-biologiques intègrent les aspects du diagnostic, du suivi, de prise en charge thérapeutique, de mise en œuvre d'arbres décisionnels intégrant les aspects cliniques et biologiques.
- oral et/ou écrit pour certaines options

Les modalités de l'évaluation des compétences sont décrites dans l'article 59 de l'arrêté du 12 av 2017 du 3ème cycle des études médicales :

- oral sur plusieurs cas clinico-biologiques des pathologies en lien avec la spécialité,
- participation et validation des séminaires régionaux, interrégionaux et nationaux.

Les modalités de validation de la phase de consolidation sont décrites dans les articles 13 & 59 de l'arrêté du 12 av 2017 du 3ème cycle des études médicales :

- oral,
- mémoire écrit qui repose sur l'écriture d'un article soumis dans une revue indexée à comité de lecture. Le mémoire porte sur une ou plusieurs pathologies pour lesquelles l'étudiant a eu une expérience pratique qui lui a permis de développer un travail de recherche clinico-biologique ou analytique.

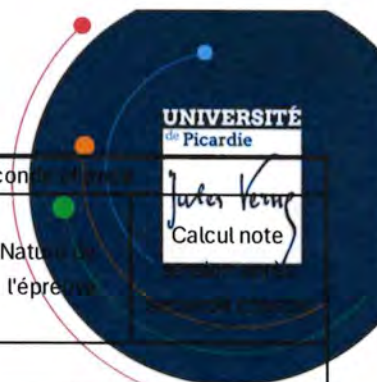
- Diplôme DESBM

La validation des stages et de toutes les phases correspondant au parcours de l'interne permettra l'obtention du DESBM auprès de son UFR après validation par la commission régionale.



DES BIOLOGIE MEDICALE

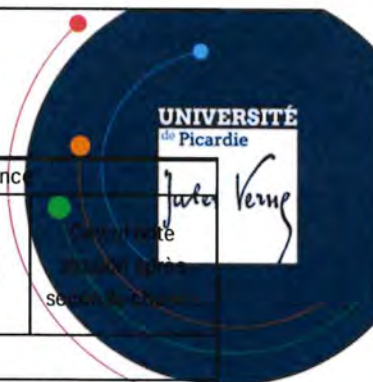
Responsables : Mme Sandra BODEAU et Mr Saïd KAMEL



Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde session		
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note
PHASE SOCLE										
Semestre 1										
Biologie générale	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Biochimie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Hématologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Bactériologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Infectiologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET		100% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Semestre 2										
Biologie Moléculaire	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Pharmacologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit- 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Hémostase	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Immunologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Parasitologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET		100% Oral	Rattrapage	Oral	100%

DES BIOLOGIE MEDICALE

Responsables : Mme Sandra BODEAU et Mr Saïd KAMEL



Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance		
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC, CCI, ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	
PHASE SOCLE										
Semestre 3										
Biologie générale	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Toxicologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Bactériologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Virologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
GOD	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET		100% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Semestre 4										
Pharmacologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Hématologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Hygiène	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Mycologie	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Qualité	16	16		Obligatoire	ET	1h30	50% Ecrit - 50% Oral	Rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET		100% Oral	Rattrapage	Oral	100%



DES BIOLOGIE MEDICALE

Responsables : Mme Sandra BODEAU et Mr Saïd KAMEL

Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance		
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC,CCI,ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance
PHASE D'APPROFONDISSEMENT										
										Semestre 5
Biologie générale	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Hématologie et immunologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Agents infectieux	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Biologie de la reproduction	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
										Semestre 6
Biologie générale	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Hématologie et immunologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Agents infectieux	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Biologie de la reproduction	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%



DES BIOLOGIE MEDICALE

Responsables : Mme Sandra BODEAU et Mr Saïd KAMEL

Intitulé UE	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance		
	CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC, CCI, ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance
PHASE DE CONSOLIDATION										
Semestre 7										
Biologie générale	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Hématologie et Immunologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Agents infectieux	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Biologie de la reproduction	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Semestre 8										
Biologie générale	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Hématologie et Immunologie	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Agents infectieux	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Biologie de la reproduction	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%
Stage	16	16		Obligatoire	ET	0h30	100% Oral	rattrapage	Oral	100%



TROISIEME CYCLE COURT

1 DES DE PHARMACIE OFFICINALE

Le diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques orientation professionnelle "officine". La formation est composée de deux semestres, chaque semestre comprenant un stage de 21 semaines et 5 semaines de cours organisés en alternance avec les stages. La présence à tous les enseignements théoriques (CM, ED et TP) est obligatoire.

Les stages sont effectués dans une officine dont le titulaire ou un pharmacien adjoint par délégation du titulaire est agréé par décision du directeur général de l'agence régionale de santé après avis de la commission pharmaceutique officinale. L'enseignement est découpé en 4 blocs de compétences. Chaque bloc doit être validé indépendamment avec une moyenne de 10/20. Les UEs au sein des blocs sont compensables. Une note seuil de 6/20 est fixée pour chaque UE.

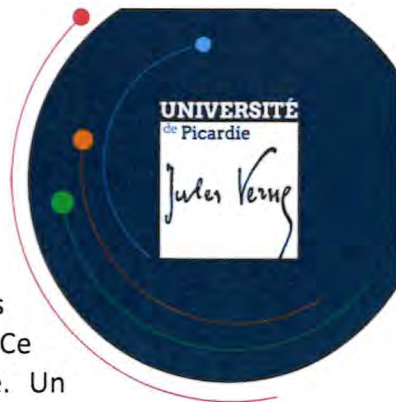
Un stage ne pourra pas être validé si au moins deux tiers du stage (soit 14 semaines) n'ont pas été effectués. Il ne peut pas y avoir compensation entre la durée effective des deux stages pour validation de stages. Si un candidat n'a pu accomplir au moins 14 semaines de stage, pour raisons de santé ou autres cas de force majeure dûment justifiés, il doit prolonger le stage d'une durée permettant la présence pendant 14 semaines. Si ce cas de figure s'applique au premier stage, le début du deuxième stage sera reculé d'autant. Tout stage non validé nécessitera la réalisation d'un nouveau stage de 21 semaines.

La validation du diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale est subordonnée à la validation de l'ensemble des enseignements théoriques, dirigés et pratiques, des stages et à la validation du portfolio. La validation des enseignements théoriques est réalisée sous forme de contrôle continu ou d'EPOS (examens pharmaceutiques à objectifs structurés). La validation des stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche sur la base des évaluations du ou des maîtres de stage et la validation du portfolio lors d'une présentation orale. Ce portfolio comportera notamment un bilan partagé de médication, un entretien chimiothérapie orale, une évaluation qualité.

2 DES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET DE RECHERCHE

Le diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et recherche est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques orientation professionnelle "industrie-recherche". Par dérogation, les étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques orientation professionnelle "officine" mais s'orientant vers un master menant aux métiers de la distribution pharmaceutique peuvent accéder au diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et recherche après avoir obtenu l'accord du coordonnateur local du diplôme d'études spécialisées industrie et recherche. La formation est composée de deux semestres comprenant des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.





En début de DES, l'étudiant présente son approche métier ainsi que les enseignements et les compétences nécessaires à acquérir dans le cadre de cette approche. Cette présentation se fait au sein de son unité de formation et de recherche (UFR) devant un comité composé d'au moins deux membres dont un enseignant-chercheur de l'UFR de rattachement. Ce comité examine le parcours de l'étudiant et l'amende si nécessaire. Un enseignant référent de l'UFR d'origine, sera nommé pour suivre l'étudiant au cours de son année de DES. Au moins deux réunions auront lieu entre l'enseignant référent et l'étudiant au cours de l'année du DES. Le coordonnateur local du DES valide le parcours de chaque étudiant.

La validation du troisième cycle court est subordonnée à la validation i) de l'ensemble des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), ii) du stage et iii) et à la validation du portfolio.

- Compétences à acquérir définies dans le référentiel de formation

Domaine 1 : Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de Recherche & Développement

Domaine 2 : Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé

Domaine 3 : Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé

Domaine 4 : Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé

Domaine 5 : Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament

Domaine 6 : Se former à la recherche dans le domaine de la santé

Domaine 7 : Compétences transversales

L'étudiant doit suivre la totalité des apprentissages critiques du domaine 7 et choisir au moins un apprentissage critique dans un des autres domaines. Si l'étudiant choisit le domaine 5 ou 6, il devra suivre la totalité des apprentissages critiques.

- Validation des enseignements.

La nature des enseignements est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et doit s'articuler avec l'approche métier et le parcours de compétences de l'étudiant. Dans ce cadre, l'étudiant peut choisir des Unités d'Enseignements (UE) spécialisées organisées dans son UFR de rattachement ou choisir des UE organisés dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur (universités, écoles...), hors UFR de rattachement de l'étudiant. Ces UE doivent faire partie d'un cursus établi (master, cursus école...) et faire l'objet d'un contrôle de connaissances. Ces UE et la maquette proposée par l'étudiant devront être validés en amont par l'UFR de rattachement.

Les étudiants valident pour l'enseignement au choix :

- OPTION 1- les UE proposés en sixième année à l'UFR de Pharmacie (UPJV),
- OPTION 2- les UE du master 2 Chimie (Analyse Contrôle Qualité (ACQ) proposé par l'UFR des Sciences ou les UE du Master 2 Biologie Santé proposé par l'UFR de pharmacie.
- OPTION 3- les UE de tout autre master 2 proposé ou non par l'UPJV, par une école d'ingénieur, ou une école de commerce qui est en lien avec l'industrie du médicament et des produits de santé.



Les étudiants doivent valider l'ensemble des UE nécessaires à la validation du master 2 ou de l'école selon les modalités de contrôle de connaissance et de compétences définies par l'unité de formation (universités, école...) accueillant l'étudiant.

OPTION 1 - Programme proposé à l'UFR de Pharmacie d'Amiens

La validation de la sixième année est subordonnée à l'obtention de l'UE I1 ainsi qu'à celle de deux autres UE qui sont à choisir parmi les UE I2-I5. La première UE I1, obligatoire, comporte une formation théorique générale. Les autres UE optionnelles comportent une partie théorique et pratique.

L'UE I1 est intitulée : « Le médicament : développement chimique, pharmacologique, phases cliniques ».

L'UE I2 est intitulée : « Le médicament : conception, mise sur le marché ».

L'UE I3 est intitulée : « Le médicament et sa forme pharmaceutique ».

L'UE I4 est intitulée : « Biotechnologie et Santé ».

L'UE I5 est intitulée : « Découverte et synthèse de nouveaux principes actifs ».

Chaque enseignement fait l'objet, soit d'une épreuve écrite anonyme d'une durée de 1 heure, soit d'une épreuve orale, soit d'un contrôle continu. Le responsable de l'enseignement définit en début d'année le contrôle retenu pour sa discipline.

OPTION 2 - MASTER 2 UPJV : Master Chimie – Parcours analyse contrôle qualité (ACQ) ou Master Biologie Santé

Le master Chimie sera effectué à l'UFR des Sciences alors que le master Biologie-Santé sera effectué à l'UFR de Pharmacie, ils sont en lien avec la Filière Industrie à l'UFR de Pharmacie Amiens.

OPTION 3 - Autre MASTER 2 proposé ou non par l'UPJV, école d'ingénieur, ou école de commerce qui sont en lien avec l'industrie du médicament et des produits de santé et en cohérence avec le projet professionnel de l'étudiant. Le programme et les modalités d'évaluation sont fonction de la formation choisie.

- Validation du 2^{ème} stage industriel

Le stage industriel correspond à une formation pratique spécialisée d'au moins 6 mois à temps plein en industrie du médicament et autres produits de santé, en laboratoire de recherche, dans les agences (ANSM, ANSES, EMA etc.) ou autorités compétentes (HAS, etc.) ou toute autre structure en relation avec la santé. Les missions durant la formation doivent correspondre au parcours de compétences proposé par l'étudiant. La durée du stage est de six mois à temps plein ou d'une période équivalente, en alternance avec les périodes de formation théorique. Le stage s'effectue en lien avec le projet professionnel de l'étudiant après accord du coordinateur du DES industrie-recherche local.

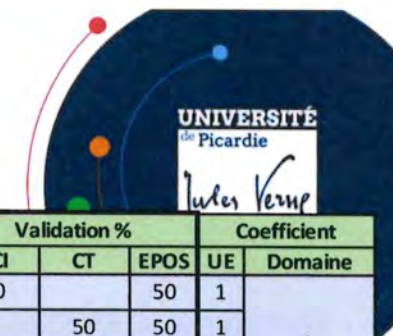
La validation du stage se fait par une évaluation du stage par le directeur de stage ainsi que la rédaction et la présentation d'un mémoire devant un jury constitué d'universitaires et d'éventuels membres extérieurs (industriels, ...).

- Validation du portfolio.



Le portfolio est le recueil organisé des traces écrites d'apprentissage de l'étudiant pour le ou les apprentissages présentés par l'étudiant en début de DES (parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel ciblé) et présent dans le tableau de bord. Il permet à l'étudiant de s'auto-évaluer dans l'acquisition de ses compétences en déposant des preuves d'apprentissage et en menant une analyse réflexive sur sa gestion des situations rencontrées. L'étudiant est accompagné par son enseignant référent dans la rédaction de son portfolio. Le portfolio doit faire l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique.

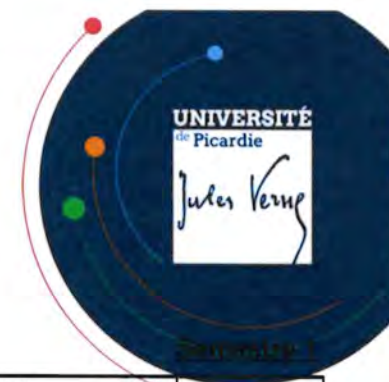




DES Pharmacie Officinale

Responsable : Mr Roland MOLINIE

N°	Domaine Intitulé	Intitulé UE	CM	TD	TP	Validation %			Validation %			Coefficient	
						CCI	CT	EPOS	CCI	CT	EPOS	UE	Domaine
1	Dispenser des médicaments et autres produits de santé	Dispenser des médicaments	30		21	50		50	50		50	1	1
		Dispenser les autres produits de santé	42		6		50	50		50	50	1	
		Stage 1					100					1	
		Stage 2					100					1	
2	Accompagner le patient dans son parcours de soins	Nutrition	18				100			100		1	1
		Prise en charge spécialisée	34				100			100		1	
		Stage 1					100					1	
		Stage 2					100					1	
3	Exploiter et gérer une officine	Préparation - Qualité	18				100			100		1	1
		Gestion officine, droit pharmaceutique, management	60				100			100		1	
		Stage 1					100					1	
		Stage 2					100					1	
4	Déployer des actions de prévention et santé publique	Mycologie appliquée 2	14		12		100			100		1	1
		Prescription vaccins, antibiotiques et TROD	16					100			100	1	
		Stage 1					100					1	
		Stage 2					100					1	



DES Pharmacie Industrielle et Recherche Responsable : Mr Pascal SONNET

Intitulé UE	Eléments constitutifs de l'UE /Nom du responsable	Volume horaire			Obligatoire/ Optionnelle	Session 1			Seconde chance			Coefficient
		CM	TD	TP		Type d'épreuve (CC, CCI, ET)	Durée de l'épreuve	Calcul note session (%ET+%CC)	Type de seconde chance (rattrapage, autre)	Nature de l'épreuve	Calcul note session après seconde chance	
Enseignement												
UE Extérieure	Master Management : Administration des entreprises					Selon les modalités définies par l'unité de formation responsable du master						11
UE Enseignement proposé en 6ème année de pharmacie	Le médicament : développement chimique, pharmacologique, phases cliniques											11
	Le médicament : conception, mise sur le marché											
	Le médicament et sa forme pharmaceutique											
	Biotechnologie et Santé											
	Découverte et synthèse de nouveaux principes actifs											

6ème année industrie

Responsable : Mr Pascal SONNET

Semestre 2

Stage professionnel en Industrie	Rapport					Mémoire - Appréciation						4
	Stage					Maître de stage						3
	Oral					- Oral						4

Pour l'enseignement dans la filière "Industrie", les étudiants pourront valider au choix : **Option 1** = le programme proposé en 6ème année à l'UFR de Pharmacie (UPJV). **Option 2** = les UE du master 2 Chimie (Analyse Contrôlée Qualité (ACQ)) proposé par l'UFR des Sciences ou les UE du Master 2 Biologie Santé proposé par l'UFR de pharmacie. **Option 3** = ou tout autre master 2 proposé ou non par l'UPJV, par une école d'ingénieur, ou une école de commerce qui est en lien avec l'industrie du médicament et des produits de santé.

7ème année



Inscription pour soutenance + convention double diplôme pharmacien/ingénieur (parcours industrie)

